



— SUR LE TERRAIN —

INFORMATIQUE RH

COMMENT NEW EAS GAGNE DU TEMPS

La PME basée à Perpignan et spécialisée dans la maintenance aéronautique s'est engagée à embaucher 200 personnes d'ici 2021. Les RH s'appuient sur un « nouvel assistant » pour gérer nombre de procédures.

« La réglementation change quasiment en permanence », soupire Laure Vernay, responsable RH de New EAS, une société spécialisée dans la maintenance aéronautique. Pas facile pour cette PME de Perpignan, qui compte actuellement 233 salariés, sans juriste spécialisé à part elle, de se tenir au courant de tous les changements, de toutes les procédures, sans oublier les

nouvelles obligations en termes de seuil qu'apportera l'engagement, pris en septembre 2018 par la société, d'embaucher quelque 100 personnes cette année et 200 au total à horizon 2021 dans le cadre d'un partenariat avec Pôle emploi et l'Afpa. Parmi les quatre spécialistes RH de l'équipe de Laure Vernay, l'un se consacre essentiellement au recrutement et l'autre au planning – ce qui n'en laisse que deux pour gérer

toutes les procédures concernant les salariés, que ce soit une embauche, l'arrêt d'une période d'essai, le licenciement d'un salarié protégé ou autre...

CONFORMITÉ JURIDIQUE

Pendant un an, la responsable RH de New EAS a testé un nouvel assistant RH en ligne, Lumio, qui vient d'être lancé par les Éditions Tissot après deux ans de R & D. Ces spécialistes du droit du travail publient pour l'occasion les résultats d'une enquête, selon laquelle « les DRH ressentent des difficultés croissantes à garantir la conformité juridique de leurs décisions et de leurs écrits », tandis que 64% d'entre elles rêveraient précisément de le faire ! Le logiciel guide, avec un système de ques-

tions/réponses simple et clair, les RH dans les procédures. Bien entendu, il est actualisé en permanence par des juristes et prend également en compte les changements de statut des entreprises (comme le fait de passer à plus de 250 salariés). « Certes, je vérifie ce qui sort du logiciel, mais cela m'apporte l'assurance que l'entreprise respecte bien toutes les procédures, alors qu'un humain, aussi diligent soit-il, n'est pas infaillible », précise Laure Vernay. Elle a ainsi calculé que sur un an, elle avait dégagé l'équivalent de 80% d'un temps plein ! Du temps qu'elle peut, au lieu de travailler tard le soir, consacrer en journée « à une gestion humaine plus humaine », dit-elle.

● LYS ZOHIN